

## JOURN@L FOOT

#### N°538 DU 27 OCTOBRE 2022

#### **JOURNEES DE L'ARBITRAGE : LE PROTOCOLE!**

Les journées de l'arbitrage La Poste se dérouleront du 18 au 30 octobre et auront pour thème « le recrutement et la fidélisation des arbitres ».

Les clubs sont invités à mettre en place un protocole sur les championnats départementaux seniors.

#### Plus d'infos:

https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/simple/lancement-des-journees-de-larbitrage-le-protocole/



#### **IMPORTANT**

Nous vous rappelons que tous les participants des plateaux notamment doivent être licenciés.

#### SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
DISCIPLINE P4
APPEL P8
REGLEMENTS P9
JEUNES P10
COUPES P11
FORMATION P11
FUTSALP12
STATUT DES EDUCATEURS P13
TECHNIQUE P13
TERRAINS P14

### SECRETARIAT GENERAL

#### **COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 24 OCTOBRE 2022**

**Présents**: D Allard - B Bard - JM Baulmont - P Bernard - P Boisson - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré P Gallay - C Grange - D Marel - G Moscato - D Mouchet - A Parent - C Perrissin - M Poirrier - L Quetstroy - A Rosset - JD Roux - F Sussey

Excusés: A Badin - G Laverrière - L Lutz - J Petit - C Sanavio

#### Point sur les Licences :

- 26 528 soit 3,5% de plus que la saison précédente à même date, malgré un déficit en séniors, femmes et hommes
- o Ligue: 233 993 soit 5,86% d'augmentation
- o L'ensemble des Districts de la LAURA sont en augmentation.

#### Salon « Mieux vivre » à Rochexpo le 28 septembre – stand du CDOS 74

Alain Parent sera présent entre dès 14h et. Fréderic Sussey sera présent en fin d'après midi.

#### Assemblée générale ACGF – Genève

Retour sur cette Assemblée générale où Brigitte Bard et Lucien Baud représentaient le District.

#### • Subvention du conseil départemental

- o 26 956€ contre 35 143€ la saison précédente
- Pas d'information à ce jour pour les demandes de subvention concernant le goudronnage des allées du District et le renouvellement des équipements pour les sélections

#### • Contrat d'objectifs et plan mixité

Présentation des politiques et objectifs de la LFA et de la LAURA du plan 2022-2024

#### Commissions

#### **FUTSAL**

- Championnat séniors masculins inter-District avec la Savoie
- Challenge Masculins U13 et U15
- Foot animation : plateaux à compter du weekend des 22/23 octobre
- Participation à « FUTSAL de Noël », initié par la LFA par au moins un plateau U7/U9.
- A noter des dotations de matériels

#### **FOOT ENTREPRISE**

Le championnat a démarré avec 6 clubs

#### **FEMININES**

- Le premier plateau du foot d'animation s'est parfaitement déroulé
- La préparation de la journée des féminines est engagée

#### **TERRAINS**

- Inauguration du terrain de Sauverny, subventionné à 40000€, pas de mention faite au cours de la manifestation. La Mairie s'est engagée à faire paraître une information.
- Une rencontre a eu lieu le 3 octobre à Tolavologe et la pleinière des terrains se tiendra le 19 novembre en visioconférence
  - Pour les terrains synthétiques
- ✓ Abandon des plastiques et caoutchoucs d'ici 6 ans, remplacés par le liège,
- √ des tests prometteurs sont effectués avec des rafles de maïs et les noyaux d'olives

#### **COUPES**

- A l'heure actuelle les finales à Annecy Le Vieux ne pourraient sans doute ne pas se dérouler sur les terrains du stade d' Albigny, en raison des travaux de refection de la piste d'athlétisme à la même période.
- La Commission des Coupes va se rapprocher d'un autre club candidat.

Coupes de district :

Féminines : match ce prochain weekend Séniors H : premier weekend de décembre

U15/U17: 11/12/2022

#### **HANDICAP/EDUCATEURS:**

Retour sur l'Assemblée Générale du Groupement des Educateurs Français amateurs – à Nîmes

- Evolution du BMF → création d'un comité stratégique
- Pas d'observation de l'emploi dans les clubs amateurs
- Les formations doivent être orientées vers l'employabilité
- validité du certificat médical sur 3 ans comme les joueurs
- Soutien à la Direction technique pour les projets fédéraux de développement
- Journée solidaire Don de cellules souches (moelle osseuse) le 5/11/22 à Argonay Présence de M Poirrier et de membres de la commission Handicap
- Rencontre foot fauteuil :
- Le 7/12/22 à Seynod, le matin établissements de Savoie et Haute Savoie.
- Une commande ballons spécifiques pour la pratique des joueurs mal voyants est validée.

#### Amicale départementale des éducateurs :

Michel Poirrier prend le relais de l'actuel Président qui se retire, en attendant une réorganisation de l'association avec le soutien du District.

#### **REGLEMENTS**

- Intervention de Cran suite à l'absence d'un Dirigeant sur la FMI lors d'une rencontre.
- Le comité de direction décide de réactiver le blocage sur la FMI, sauf pour la D5.
- Cette disposition sera réinscrite dans nos règlements sportifs.

#### **LABELS**

- Réunion le 07/11 à 10h afin de figer le travail sur les DAP et fixer les objectifs pour la saison en cours et les saisons suivantes
- Relancer les clubs qui ont fait un diagnostic pour les inviter à s'engager dans la démarche de structuration.
- Relancer les clubs qui ont abandonné temporairement
- Réunions de suivi réalisées avec les clubs de Marignier, FC Cluses, Association Genevoise
- Remise label à l'AS Thonon Denis Mouchet a représenté le Comité de Direction

#### **SPORTIVE**

- Problème avec les feuilles de plateaux incomplètes ;
- 90 amendes infligées sur la semaine 38
- 5 à 6 heures hebdomadaires pour traiter les feuilles
- Malgré une visite support au club d'Amphion, la semaine suivante aucune action prise. Le Président s'est engagé pour que tout soit en ordre à la reprise
- Demande du CD de faire paraître au PV, les rappels aux clubs
- Première phase pour les jeunes terminée sans gros problèmes. A la demande des clubs, nouvelle organisation géographique des poules pour cette deuxieme phase de championnat.
- 6 clubs qualifiés en inter Districts

#### **DISCIPLINE**

- Délégué de club
  - Mise place de la formation de délégué de club, 3 clubs demandeurs : TEGG, ESCO et Association Genevoise attente retour d'info pour organisation de la formation en leurs locaux avec d'autres clubs invités
- La commission prévention procèdera à la réédition de l'affiches descriptives des missions du délégué de club.
- A ce jour, 19 instructions en cours. A noter de nombreux problèmes avec les arbitres assistants de club.
- La commission demande la possibilité d'aggraver de 2 matchs, les sanctions relatives aux propos de l'Art 6 voté à l'unanimité par les membres du CD présents.
- Gregoire Moscato mettra à jour l'observatoire des comportements.
- Les dossiers ne relevant ni des règlements, ni de la discipline seront transmis à la commission prévention et conciliation.

#### STATUT DES CLUBS ET OBLIGATION D'EQUIPES DE JEUNES.

Clubs de D1/D2 seront avisés par la commission des règlements de leur situation avant le démarrage de la 2<sup>ème</sup> phase des championnats de jeunes.

#### **STATUT DES EDUCATEURS**

Suite à l'analyse des obligations des clubs et dérogations par la commission du statut des éducateurs – la situation des clubs sera publiée prochainement.

#### **FORMATION DES DELEGUES DE CLUBS**

3 réunions de secteurs sont programmées

#### **FOOT EN MILIEU SCOLAIRE**

Denis Allard et Sandrine Janssoone ont rencontré le nouveau conseiller pédagogique EPS DE Haute Savoie, afin de relancer le projet de convention pour intervention des techniciens qualifiés dans les écoles.

#### **DIVERS**

- Préparation de l'AG d'hiver du District.
- Point sur les Impayés Ligue de nos clubs : une relance sera éffectuée auprès de ces derniers avant application des sanctions entrainant un retrait de points pour l'équipe évoluant au niveau le plus élevé.
- Liquidation de la société Starleaf en charge de la visioconférence. La Ligue recherche un organisme de substitution

Remerciements Président D ALLARD et clôture de la séance.

#### **TOURNOIS**

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

#### **TOURNOIS INTERNATIONAUX:**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger Formulaires divers Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l(étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

#### **CORRESPONDANCE**

#### F.F.F. :

Futsal: Lancement du Noël du Futsal

#### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES:**

#### Commission d'Appel:

ES St Jeoire la Tour

#### **Commission de Discipline:**

Picault – Andre – Berthod – Barbarroux – Aquilina - Benzy

FC Cruseilles – Anthy SP - Foron FC – FC Brevon – Marignier SP – AS Portugais – CS2A – US Argonay – Allinges SS – Annecy Portugais – Faverges Portugais – FC Thones – GJ Mont Blanc – ES Amancy

#### **Commission des Jeunes:**

US Challex – GPT Mont Blanc – AJ Ville la Grand – US Arognay – AS Lac Bleu – CS La Balme – CO Chavanod – AS Lac Bleu – FC Aravis – GJ Dingy Lanfonnet – ESCO – ES Fillinges – FC Cluses – GJ Valleiry Vuache – ES Douvaine Loisin – Foron FC

#### **Commission Sportive:**

US Mont Blanc – AS Genevois – US AAG – AS Lac Bleu – Haut Giffre – CO Chavanod – FC Combloux – FC Villy le Pelloux

US Pringy

#### **Commission des Coupes:**

**ES Lanfonnet** 

#### **Commission Féminines:**

Pays de Gex – Foot Sud 74 – FC Chambotte – ASP Villaz – FC Thones – ES Drumettaz Mouxy – CS Ayze

#### Commission de l'Arbitrage :

Ben Said - Lagarde

#### Trésorier :

**Arthaz Sports** 

#### **Commission du Statut des Educateurs:**

FC Thones – AS Sillingy – ES Amancy

Formation:

### <u>COMMISSION DE DISCIPLINE</u>

Président de séance : Bernard CHENEVAL. Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO

Membres présents : Denis MOUCHET, Isabelle BLANCHET, Alain ROSSET, Pierre BERNARD, Philippe CHEVRIER.

Réunion du lundi 24-10-2022 Publié le jeudi 27-10-2022

<u>Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé</u> dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 29 et 30/10 et jouant le 01/11 purgeront leur automatique le 01/11... (pourront jouer les 05,06,11,12 et 13/11) ... et purgeront la suite de la sanction à compter du 14/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 05 et 06/11 et jouant le 11/11 purgeront leur

automatique le 11/11... (pourront jouer les 12,13 et 19 et 20/11) ... et purgeront la suite de la sanction à compter du 21/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

#### **DEMANDE DE RAPPORT**

#### **US ANNEMASSE /AMBILLY /GAILLARD**

Match n°24799940 du 15/10/2022

US ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD - CS AYZE Seniors D1

Demande de rapport à un dirigeant de l'US ANNEMASSE/ AMBILLY / GAILLARD sur son comportement à l'encontre du trio arbitral après la rencontre, et ce pour le samedi 29/10/2022 dernier délai.

#### **NOTE AUX CLUBS**

Match n° 24800595 - Seniors D2 - Poule A du 02/10/2022

**ES FILLINGES – ENT. ST JEOIRE LA TOUR** 

Lu et noté

#### REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 24965940 - Seniors D5- Poule B du 09/10/2022

AYZE 2 – MARNAZ 1

Match n° 24869503 - U13 D3 Phase 1 du 19/10/22

FC CRUSEILLES II - US DIVONNE II

#### **CONVOCATIONS AUDITIONS**

Dossier N° 5-535/52547-1

Match n° 24855988 – U18 Féminines D1 – Poule C du 24/09/2022

SP MARIGNIER - CS AYZE

Sont convoqués le lundi 31 octobre 2022 à 18 heures 30.

#### L'arbitre :

HANEL Cédric (Marignier)

#### **SP MARIGNIER:**

Le président ou son représentant

LOPES RIBEIRO CHAVES Stelho, arbitre assistant

PICH Charly, délégué

LOPES RIBEIRO CHAVES Inès, éducatrice

VOSSENAT Julien, dirigeant

DHAROUI Alicia, joueuse n° 5 accompagnée de son représentant légal

#### CS AYZE :

Le Président ou son représentant ZYLKA Yoann, arbitre assistant

BADIN Amandine, éducatrice

GENTILE Eric, dirigeant

#### **Dossier N° 7-536/53179-1**

Match n° 24880472 - U13 A8 D5 du 01/10/2022

FC MARNAZ - GR COMBLOUX/MEGEVE 2

Sont convoqués le lundi 31 octobre 2022 à 19 heures 30.

#### <u>L'arbitre :</u>

MLIKI Jaber (Marnaz)

#### FC MARNAZ:

Le président ou son représentant MEDAGLIA Roberto, éducateur

#### **GR COMBLOUX/MEGEVE 2:**

Le Président ou son représentant DROGO Fabrice, éducateur

#### Dossier N° 8-536/51410-1

Match n° 24801520 – Seniors D3 – Poule C du 02/10/2022 AS SILLINGY II – ES SEYNOD II

Sont convoqués le lundi 07 novembre 2022 à 18 heures 30.

#### <u>L'arbitre:</u>

**EL KHATIRI Salim** 

#### **AS SILLINGY**

Le président ou son représentant TRILLAUD Lionel, arbitre assistant DANIEL Michael, délégué MARRA Lino, capitaine BERTHET Vincent, éducateur DANIEL Michael, dirigeant LACOSTE David, joueur n°7 SCALETTA Jonathan, joueur n°13

#### **ES SEYNOD :**

Le Président ou son représentant BALINSKI Jonathan, arbitre assistant BOUCHARABA Ali éducateur LAOUAR Saïd, capitaine MOKHTARI Anaas, joueur n°6 MOKHTARI Nihab, joueur n°9 GNANHOUAN Tourey, joueur n°3

#### Dossier N° 9-536/51407-1

Match n° 24801517– Seniors D3 – Poule C du 01/10/2022 CRAN OLYMPIQUE – AS LAC BLEU

Sont convoqués le lundi 07 novembre 2022 à 19 heures 30.

#### <u>L'arbitre :</u>

**VATRY Anthony** 

#### **CRAN OLYMPIQUE**

Le président ou son représentant HARBAS Asmir, délégué ZIOUANE Foad, arbitre assistant ZEGHAR Farid, capitaine BITOUM Laurent, éducateur

#### **AS LAC BLEU**

Le Président ou son représentant FAVEYROLLES David, arbitre assistant SCHMIDT Thomas, capitaine GILOT Fréderic, éducateur

#### Dossier N° 11-538/51220-1

Match n° 24800736 – Seniors- D2 – Poule B du 16/10/2022 US PRINGY II – ES CERNEX

Sont convoqués le lundi 14 novembre 2022 à 18 heures 30.

#### L'arbitre :

BELARBI Badr, arbitre

#### **US PRINGY II**

Le président ou son représentant ELAFROS Jean, arbitre assistant PECCOUX LAVOREL Aurélie, déléguée BERCHET Séraphin, capitaine LAFONTAINE Elliott, éducateur

#### **ES CERNEX**

Le président ou son représentant DERONZIER Kevin, arbitre assistant FERTIKH Farid, capitaine GUIAVARCH Erwan, éducateur

#### Dossier N° 10-538/52178-2

Match n° 24823051- U17- D1 - Poule C du 15/10/2022 GFA RUMILLY-VALLIERES - CS2A

Sont convoqués le lundi 14 novembre 2022 à 19 heures 30.

#### L'arbitre :

ALTUNOK Adem, arbitre

#### **GFA RUMILLY - VALLIERES**

Le président ou son représentant VALENTINI Raphael, délégué CABANES Florian, arbitre assistant GRANAISSI Jean Paul, éducateur COLLIOT THELENE Marius, dirigeant ADABAZ Mohcine, capitaine et joueur n°11 SENER Addullah, joueur n°7 SENER Hizir, joueur n°14

#### CS2A

Le Président ou son représentant BŒUF David, arbitre assistant LATRON Morgan, éducateur LE QUEMENER Kevin, dirigeant DEVIGNE Alesandro, joueur n°4

### **COMMISSION D'APPEL**

Président : M. PERRISSIN Christian Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

#### **CONVOCATIONS**

#### DOSSIER D'APPEL N°03 2022/2023:

Appel Disciplinaire du club de l'ES ST JEOIRE LA TOUR et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

MATCH n°248222895 du 24/09/2022 FILLINGES - ST JEOIRE LA TOUR - U20

Ce dossier sera étudié le mercredi 2 novembre à 18h45 au siège du District.

#### Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre de la rencontre : PELISSON Ludovic

#### Pour le club de l'ES ST JEOIRE LA TOUR :

- Le Président ou son représentant
- BRUNETEAU Cyril, éducateur
- ROSIER Pascal, arbitre assistant
- AZIRI Aymen, joueur

#### Pour le club de l'ES FILLINGES :

- Le Président ou son représentant
- VAUDAUX Rayan, capitaine
- BACHELARD Jérôme, éducateur
- CALLY Nicolas, arbitre assistant

#### **DOSSIER D'APPEL N°04 2022/2023:**

Appel Règlementaire du club de CRANVES SALES et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission des Règlements.

MATCH n°24823023 du 01/10/2022 LAC BLEU – CRANVES SALES – U17 D1

Ce dossier sera étudié le mercredi 2 novembre à 19h30 au siège du District.

#### Personnes convoquées :

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

Le Président de la Commission Sportive ou son représentant

#### Pour le club de CRANVES SALES :

- Le Président ou son représentant
- Le signataire de l'Appel

#### **DOSSIER D'APPEL N°05 2022/2023:**

Appel Disciplinaire du club de FC SALEVES et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

MATCH n° 24823780 du 02/10/2022 Viuz En Sallaz 1 - Reignier/Saleves 2 – U15 D4

Ce dossier sera étudié le mercredi 2 novembre à 20h15 au siège du District.

#### Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

#### Pour le club du FC SALEVES :

- Le Président ou son représentant
- QUILLEC Mael, joueur
- BARRUCAND Sebastien, arbitre assistant

#### Pour le club de VIUZ EN SALLAZ :

- Le Président ou son représentant
- FRANCK Yann, arbitre de la rencontre
- POUCH Jean Sébastien, arbitre assistant

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

### **COMMISSION DES REGLEMENTS**

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 24/10/2022 Publiée le 27/10/2022

#### **DECISIONS**

#### MATCH n°24823396

DOSSIER N° 538/19 : PRINGY 2 – ARGONAY 1 – U15 D2 Poule A du 23/10/2022

#### En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'ARGONAY portant sur la participation et ou qualification des joueurs NRECAJ Ylli, FOUGANNI Mouad, SEBASTIAO FERNANDES Lucas, KAIDARI Salah et MORINA Léon: seraient inscrit sur la feuille de match plus .... joueurs mutés hors période est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

#### Au fond:

Considérant qu'il manque le nombre de joueurs mutés hors période incriminés. Considérant que de ce fait cette réserve ne correspond à aucune prescrite par les RG FFF.

<u>Mais attendu</u> que cette réserve d'avant match confirmé par mail du 23 octobre 2022 se transforme de ce fait en réclamation d'après match.

Considérant que le joueur FOUGANNI Mouad est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période » Que le joueur SEBASTIAO FERNANDES Lucas est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période » Que le joueur KAIDARI Salah est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période » Que le joueur MORINA Léon est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Attendu que cela n'est pas conforme aux prescriptions de l'article 160 des RG FFF.

#### **Décision:**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PRINGY 2 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe d'ARGONAY 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

#### Résultat :

PRINGY 2 :-1pt ARGONAY 1: 0 pt PRINGY 2 : 0 but ARGONAY 1: 0 but

#### **NOTE AU CLUB DE DOUVAINE**

Le club de DOUVAINE est prié de rembourser au club d'ALLINGES la somme de 42 euros correspondant aux frais de l'arbitre de la rencontre U15 D3 du 23 octobre 2022, payé par le club d'ALLINGES suite à votre forfait.

#### **NOTE AU CLUB DE LANFONNET**

Le club de LANFONNET est prié de rembourser au club d'ARAVIS la somme de 40 euros correspondant aux frais de l'arbitre de la rencontre SENIORS D5 du 15 octobre 2022, payé par le club d'ARAVIS suite à votre forfait.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

### **COMMISSION DES JEUNES**

U13

#### **IMPORTANT – FEUILLES DE MATCHS :**

Les feuilles de matchs doivent être remplies par les deux équipes avant le début de la rencontre. Les arbitres et coachs doivent être renseignés avec leur numéro de licence. Les matchs ne peuvent pas commencer sans la feuille de match intégralement complétée.

L'absence de licence engage la responsabilité directe des Présidents de club.

#### **HORAIRE DES RENCONTRES**

A la demande de plusieurs municipalités qui souhaitent limiter les matchs en nocturne, nous sommes contraints d'avancer certaines catégories. L'horaire officiel des rencontres U13 passe de 14h à 13h30. Les U20 et les U17 seront également avancés.

Un point sera fait à la trève hivernale pour voir si cette mesure doit être maintenue au printemps. Merci de votre compréhension.

#### **U15F et U18F**

Pour rappel, les u15F et u18F évoluant à 8, <u>les lois du jeu auxquelles se référer sont celles du Foot à 8</u>. Vous pourrez trouver toutes les lois du jeu sur le site du District en rubrique « Arbitrage » puis « les lois du jeu »

### **COMMISSION DES COUPES**

#### **COUPE DU DISTRICT - CREDIT MUTUEL**

Le tirage au sort du 1er tour de la catégorie Seniors Féminines et du 2ème tour des catégories U17 et U15 a eu lieu le lundi 17 octobre à 16 heures.

#### Voici les exempts :

U15 2<sup>ème</sup> niveau : Thones 1 U17 1<sup>er</sup> niveau : AS Genevois 1 Seniors Féminines : Annecy le Vieux 2

Attention les dates des tours de Coupe ont été modifiées :

U17 = 10 décembre U15 = 11 décembre

### **COMMISSION DE FORMATION**

#### **LISTE DES ARBITRES BENEVOLES 2022/2023**

Conformément aux règlements sportifs du District, Article 7, ces licenciés sont prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel.

CLUBS	N° club	NOM Prénom	Né le	N° licence	Renouvellement Formation à faire en	Validation
AMANCY ES	531796	BOY Jean-Christophe	13/10/1967	2510482384	2024/2025	OK
AMANCY ES	531796	DELVOYE Philippe	13/02/1972	2543929035	2024/2025	ОК
AMANCY ES	531796	LACROIX Thibaud	06/08/1974	9602633347	2025/2026	ОК
ANNEM/AMBI/GAILL US	500324	DAMINA Jacques	16/12/1966	2547584570	2025/2026	ОК
ANNEM/AMBI/GAILL US	500324	DUVERNEY Thierry	02/12/1967	2546365590	2025/2026	ОК
CLUSES FC	519170	GANA Bouzid	22/06/1978	2588643127	2023/2024	ОК
CLUSES FC	519170	METIER Pascal	11/05/1982	2546418990	2024/2025	ОК
CLUSES SCIONZIER	551383	SOMMEZ Medet	23/07/1967	2547364448	2024/2025	ОК
ESCO	529714	CAPELLI Romain	25/01/1994	2508680711	2025/2026	ОК
ESCO	529714	GOSSET Guylain	25/01/1978	2520433409	2024/2025	ОК
ESCO	529714	GUYOT Thomas	01/07/1992	2588651808	2024/2025	ОК
ESCO	529714	MEUNIER Yann	10/04/1976	9602716525	2025/2026	ОК
ESCO	529714	MORELLE Aymeric	05/08/1991	2598617282	2024/2025	ОК
ESCO	529714	SERRANO Jean Louis	16/03/1968	2543946513	2025/2026	ОК
EVIRES	534694	LOSSON Mickael	13/06/1969	1931293290	2023/2024	ОК
FILLINGES	517777	PELISSON Ludovic	30/07/1993	2598634365	2024/2025	ОК
FOOT SUD 74	552156	CALVI Frédéric	06/05/1973	2598611186	2024/2025	ОК
FOOT SUD 74	552156	MURAZ Christophe	28/01/1978	2520429913	2024/2025	ОК
FOOT SUD 74	552156	RUCCHIONE Yannick	10/10/1972	2520000004	2024/2025	ОК
FORON FC	548880	EL BOUGRINI Rachid	06/08/1986	2545875921	2025/2026	ОК
FORON FC	548880	IALLATEN Said	22/08/1973	2558633891	2025/2026	ОК
LA FILIERE FC	544978	CARRIER Laurent	05/09/1973	2500709283	2025/2026	ОК
LA FILIERE FC	544978	GUILLOT Loic	25/12/1984	2548630968	2025/2026	ОК
LA FILIERE FC	544978	PATIN Fabien	17/11/1972	2127444542	2023/2024	ОК
LANFONNET	520877	ROUSSEAU Ludovic	06/01/1974	1010638171	2024/2025	ОК
LE LYAUD	517681	PISSARD GIBOLLET Florian	24/12/1995	2543186956	2025/2026	OK

MARIGNIER SP	515966	DUPONT Romain	19/01/1980	2520523066	2023/2024	ОК
MARIGNIER SP	515966	QUIGNON Richard	30/11/1993	2598641454	2023/2024	ОК
MARIGNIER SP	515966	ROSENSTIEHL Chloé	25/07/1992	2547829989	2023/2024	ОК
MARIGNIER SP	515966	YAHYAOUI Ishak	12/12/1983	2529420906	2024/2025	ОК
MONT BLANC PSG	504406	TRUCHOT Laurent	29/11/1963	2520231975	2025/2026	ОК
PERRIGNIER	523487	PEREIRA Jean-Pierre	17/09/1993	2598634304	2023/2024	ОК
REIGNIER JS	518270	GUIMET Stéphane	03/04/1970	2590062040	2023/2024	ОК
REIGNIER JS	518270	PISSOT Christian	05/09/1966	2010354482	2023/2024	ОК
SEMINE	532205	COTTERLAZ Anthony	16/09/2003	2545560773	2025/2026	ОК
SEMINE	532205	DERISOUD Sébastien	03/05/1974	2500705594	2025/2026	ОК
US VOUGY	518183	JOLY Mickael	14/02/1980	2588624573	2024/2025	ОК
VUACHE FC	538035	DUNAND Fabrice	07/05/1973	2599861547	2024/2025	OK

### **COMMISSION FUTSAL**

#### CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en Championnat bi départemental au .04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2
ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL LAC ANNECY 2
U S THONON LES BAINS
CBF 74 2
F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne sur le site du District de la Savoie uniquement...

#### Coupe bi départementale Futsal seniors masculin

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi départementale.

Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Les dates de la compétition sont les suivantes:

1<sup>er</sup> tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023 2<sup>ème</sup> tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023 3<sup>ème</sup> tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023 Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Sont inscrits pour l'heure: US CHARTREUSE GUIERS 1 A F ROCHETTE O 1 F BOURGET UNITED 2 CLUSES BONNEVILLE FORON 2 F L ANNECY 2 F C VERMILLON 1

### **COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS**

Présidents: MM. Lucien BAUD - Alain VOSDEY

#### **CLUBS N'AYANT PAS REPONDU A LA COMMISSION**

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

Les clubs ci-dessous n'ont pas envoyé le tableau du Statut des Educateurs :

#### **SENIORS FEMININES D1:**

ANNECY LE VIEUX AYZE CHAMBOTTE DOUVAINE/LOISIN MARIGNIER THONON AS UGINE

#### **SENIORS D1:**

ANNECY LE VIEUX
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
MARIGNIER
SALLANCHES

### **COMMISSION TECHNIQUE**

#### **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants**

#### **Plateaux**

Les calendriers de la phase 2 seront disponibles sur le site du District au plus tard mardi 8 novembre

#### Feuilles de plateaux manquantes

#### 17.09.22

<u>U9</u>: Amphion 1 – Viuz 1 - Pays de Gex 5 – Sauverny 1 – Chavanod 4 - Annecy le Vieux 5 – Marin 1 – Thonon 2

<u>U11</u>: Amphion - Chamonix - Chavanod - Dingy - Genevois (x2) - Ht Rhône - Sauverny - Sillingy

#### 24.09.22

<u>U7</u>: Pays de Gex - Sauverny - Combloux

U9: CS2A 2 - Mont Blanc 1 - Bonneville 1

<u>U11</u>: Amphion - Cernex – Chamonix - Cran – Etrembières - Foot Sud 74 – GFA – Marignier – Thonon – Thyez

#### 01.10.22

U7: Amphion - Cernex - Bonneville

<u>U9</u>: Seynod 1 – Marignier 5 - Sauverny 1 - Arenthon 1

#### 08.10.2022

<u>U9</u>: Pringy 1 – Seynod 3 – Etrembières 1 – Vuiz - Ville la Grand 4 – Amphion 1 - Morzine 1 – TEGG 5 - Ht giffre 3 – Chamonix 11

#### 16.10.2022

<u>U9</u>: Vougy 1 – AS Thonon 1

# COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

#### **ECIAIRAGES SAISON 2022-2023.**

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2022-2023, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail:terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

#### **Contrôles:**

SAUVERNY Stade Paul Bonneau NNI 13970102 : Terrain le 01/09/22 CRUSEILLES Stade J.REVILLARD NNI 740960101 : Terrain le 05/09/22

CHENS sur LEMAN Stade Municipal NNI 740700201 : Eclairage le 06/09/22 LA ROCHE sur FORON Stade J.MOENNE NNI 742240101 : Terrain le 27/09/22 JONZIER EPAGNY Complexe Sportif 1 NNI 741440101 : Eclairage le 27/09/22

PRINGY Stade du Plateau 2 NNI 742170102 : Terrain le 29/09/22

#### Classements:

#### **PV CFTIS N°2**

#### ANNECY - PARC DES SPORTS N°1 - NNI 740100101

Cette installation est classée en Niveau T1 PN jusqu'au 21/07/2026. La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 21/07/2022, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T1 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 18/07/2022 effectué par M. Claude CUDEY, membre C.F.T.I.S.

Elle prend acte de l'achèvement des travaux :

- L'enlèvement de la cloison séparant la zone de déshabillage de la zone de soins dans le vestiaire visiteurs.
- La clôture du parking des officiels et de l'équipe visiteuse et la clôture de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T1 PN jusqu'au 21/07/2026

#### THYEZ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 742780101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 29/06/2027.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 10/06/2022), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite du 20/05/2022 effectué par M. Roland GOURMAND, membre C.F.T.I.S.

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux. Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 12/12/2022.

#### **EVIAN - STADE CAMILLE FOURNIER - NNI 741190101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 09/06/2026.

La C.F.T.I.S. reprend le dossier traité le 21/07/2022.

En complément du point "La C.F.T.I.S. attire l'attention sur les points suivants" (voir notification du GT Classement du

21/07/2022). La C.F.T.I.S. demandait des précisions sur les points suivants :

- Il est demandé de fournir un plan des différents flux (acteurs du match spectateurs locaux spectateurs visiteurs médias).
- La liaison vestiaires aire de jeu se fait par un couloir à l'axe. Y a-t-il un débord vers l'aire de jeu ? Quel est le cheminement du niveau intermédiaire (emplacement des vestiaires) jusqu'à l'entrée du couloir ?
- Le parc de stationnement pour les équipes et les officiels sur les plans fournis est réalisé par la fermeture de la rue "Nouvelle rue du stade" (article 6.4 du R&TIS éd 2021).
- Par quel moyen sera réalisé la fermeture de la rue, sachant que le règlement précise, les installations sportives doivent disposer de parcs de stationnement surveillés, hors d'atteinte du public, avec des accès directs et protégés aux vestiaires (ou à la zone mixte si elle existe) ?
- La sectorisation des spectateurs est à préciser (article 7.5 du R&TIS éd 2021).
  - Comment les spectateurs visiteurs accèdent au stade si la rue est fermée pour faire le parking des officiels ?
- Préciser la manière de séparer le secteur visiteur en tribune. Ces spectateurs ont-ils accès à la main- courante (entre le couloir de sortie de vestiaire et le terrain synthétique ?)

Le rapport de la visite du 10/08/2022, réalisée par M. Roland GOURMAND, membre C.F.T.I.S. nous indique que l'ensemble des interrogations ont une réponse conforme au RT&IS Ed.2021.

La C.F.T.I.S. demande que compte tenu que l'aire de jeu n'est pas modifiée, il y a lieu de préciser la planimétrie générale (Art. 3.1.5 du Règlement - Ed 2021) lui soit transmise un plan topographique de l'aire de jeu, zones de sécurité comprises comme demandé dans la notification de la réunion du GT Classement en date du 21/07/2022.

La C.F.T.I.S. donne un avis favorable pour un Niveau T2 PN et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T2 selon le RT&IS Ed. 2021.

#### PV CRTIS N°12 du 13/07/2022, validé par la CFTIS

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

#### CRUSEILLES Stade Joseph Revillard - NNI N° 740960101.

Cette installation clôturée, était classée au niveau T5, jusqu'au 30/07/2022. La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la communauté de communes de Cruseilles (11/04/2022), des rapports de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, les 09/05/2022 et 05/09/2022 et de l'AOP de 2016.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T4, jusqu'au 30/07/2032

#### THONES Stade Pierre Jacquet - NNI N° 742800101.

Cette installation clôturée, était classée au niveau T5 à l'échéance du 24/02/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de la mairie (27/10/2021) et des rapports de visite, de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, du 27/10/2021 et 31/08/2022. La commission acte que les zones de sécurité sont conformes par application de la circulaire 33. La commission acte que des travaux complémentaires seront réalisés à l'automne avec un repositionnement de l'aire de jeu par rapport à la piste d'athlétisme.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer l'installation au niveau travaux, à l'échéance du 31/07/2023.

#### MARCELLAZ ALBANAIS Stade Municipal - NNI N° 741610101.

Cette installation était classée au niveau T6 jusqu'au 23/07/2022. La commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, le 24/05/2022 et des informations suivantes

- \* Non-conformités majeures : les zones de sécurité ne sont pas respectées au niveau des lignes de touche.
- \* Il n'y a pas de club résidant pour la saison 2022/2023.
- \* La municipalité a un projet de réaménagement de la plateforme et ne souhaite pas, à court terme modifier le traçage du terrain, conformément à la circulaire 33.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de retirer l'installation du classement jusqu'au 23/07/2032.

#### SAINT PAUL EN CHABLAIS Stade Municipal 1 - NNI N° 742490101.

Cette installation est classée au niveau T7 jusqu'au 07/07/2025, sans avoir fait l'objet d'une visite. La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la mairie (19/07/2022) et le rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, le 31/05/2022.

Afin de respecter les dimensions des zones de sécurité, la largeur du terrain a été portée à 58m (circulaire 33).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T6, jusqu'au 22/09/2032

#### 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

#### SAUVERNY Stade Paul Bonneau - NNI N° 013970102.

Cette installation non clôturée jamais classée, a fait l'objet d'un avis préalable favorable (21/04/2022) pour la création d'un terrain synthétique, niveau T6SYN.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie, du 31/08/2022, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG du 01/09/2022, de l'attestation de capacité du 01/09/2022 et du plan des vestiaires.

La commission acte que l'installation a été mise à disposition le 01/09/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer l'installation au niveau T6SYN PROV à l'échéance du 01/03/2023.

#### ARGONAY Stade Zappelli 2 - NNI N° 740190102.

Cette installation clôturée, a fait l'objet d'un avis préalable favorable (23/06/2022) pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du 16/08/2022, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG du 05/08/2022, et de l'attestation de capacité du 16/08/2022.

La commission acte que les tests In Situ seront réalisés en octobre 2022 et que l'installation a été mise à disposition le 05/08/2022.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer l'installation au niveau T5SYN PROV, à l'échéance du 05/02/2023.

#### **3.DEMANDES D'AVIS PREALABLE**

#### PASSY Stade Municipal 2 - NNI N° 74080102.

L'installation actuelle clôturée, est classée T5SYN.

La commission prend note de la demande d'avis préalable concernant le changement de revêtement synthétique du 27/07/2022, avec une date de début des travaux programmée début août 2022.

La commission prend connaissance des documents transmis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse) du niveau de classement souhaité, soit le niveau T5SYN.

La commission acte que l'ensemble de l'installation ne sera pas modifié, à l'exception du changement de revêtement synthétique. Aussi, compte tenu de l'urgence de donner un avis préalable, la commission prendra en compte l'ensemble du dossier (demande de classement et rapport de visite) réalisé par Monsieur Alain ROSSET en 2020, sur l'installation existante

La commission acte les points suivants :

- \* L'aire de jeu est de 105m x 68m.
- \* Les zones de sécurité du terrain actuel sont conformes (\*1).
- \* La protection de l'aire de jeu est conforme (4MC).
- \* La protection actuelle, au niveau des abris joueurs, est conforme (\*2).
- \* Les pentes ne sont pas définies (3).
- \* Le remplissage n'est pas défini (4).
- \* L'installation dans son ensemble est clôturée.
- \* Il y a une piste d'athlétisme en bordure de terrain (6).
- \* Les données des vestiaires actuels sont compatibles avec un niveau T5SYN.

La commission fait les recommandations suivantes.

(\*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3

règlement TIS juillet 2021).

La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle.

- (\*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).
- (\*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement (voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).
- (\*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service. En cas de terrain sans remplissage, les tests doivent être réalisés à l'échéance des 5 ans.
- (\*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).
- (\*6) La distance entre les points de corners et la piste n'est pas donnée. Elle doit être conforme au règlement 2021, des installations comportant une piste d'athlétisme (Voir §3.6).

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS de la LAuRAFoot propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, pour un niveau T5SYN, sous réserve de suivre les 6 recommandations ci-dessus. A achèvement des travaux, ce terrain fera l'objet d'une visite de classement pour validation du niveau, conformément à la règlementation de 2021.

#### DOUSSARD Stade Marcel Talin 2 - NNI N° 741040102.

La commission prend note de la demande d'avis préalable concernant le changement de revêtement stabilisé en revêtement synthétique (23/07/2022), des documents transmis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse), du niveau de classement souhaité, soit le niveau T5SYN

La commission acte les points suivants :

- \* Le terrain sera mixte Football et Rugby.
- \* Les tracés pour le Football sont blancs et bleus.
- \* L'aire de jeu est portée à 105m x 68m.
- \* Les zones de sécurité du terrain actuel sont conformes (\*1).
- \* La protection de l'aire de jeu est conforme (1MC + 3 grillages).
- \* La protection de l'aire de jeu, au niveau des abris joueurs, est conforme (\*2).
- \* Les pentes sont de 0.5% (3).
- \* Le remplissage n'est pas défini (4).
- \* L'installation dans son ensemble est clôturée.
- \* Les données des vestiaires actuels sont compatibles avec un niveau T5SYN.

La commission fait les recommandations suivantes.

- (\*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle. Compte tenu de la présence de cages rabattables, il est recommandé de bien veiller à une parfaite exécution des travaux pour garantir le 2.5m par rapport aux lignes de touches.
- (\*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).
- (\*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).
- (\*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service. En cas de terrain sans remplissage, les tests doivent être réalisés à l'échéance des 5 ans.
- (\*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021.

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS de la LAuRAFoot propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, pour un niveau T5SYN, sous réserve de suivre les 5 recommandations ci-dessus. A achèvement des travaux, ce terrain fera l'objet d'une visite de classement pour validation du niveau, conformément à la règlementation de 2021.

#### **RUMILLY Stade Les Grangettes 2 - NNI N° 742250102.**

- √ Une étude photométrique en date du 25/01/2022 de SIGNIFY.
- ➤ Dimension de l'aire de jeu :105 m x 68 m.
- > Implantation : latérale 2 x 2 mats symétrique.
- > Hauteur minimum de feu : 18m.
- ➤ Angle maximum des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : 68.2°.
- ➤ Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs 1500 Watt.
- ➤ Température de couleur (k) : 5700 k.
- ➤ Indice de rendu de couleur (IRC) : 70
- ➤ Eblouissement Glare rating) : GR Max = 45.8.
- > Facteur de maintenance : 1.
- ➤ Eclairement horizontal Moyen calculé: 274.
- ➤ U1h calculé (Eh Min/Eh Max): 0.57.
- ➤ U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.77.
- > Zone de sécurité (points bis calculés) : NC

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour la réalisation de cet éclairage E5, sur cette installation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

#### ARGONAY Stade Zappelli 2 - NNI N° 740190102.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 01/07/2022 et prend en compte les éléments suivants.

- ✓ Une étude photométrique en date du 14/03/2022.
- ➤ Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.
- ➤ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétriques.
- > Hauteur minimum de feu : 15 m.
- > / ligne de touche : 4 m.
- ➤ / ligne de but : 20 m.
- ➤ Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- ➤ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED de 1500W.
- ➤ Puissance totale : 14 kW.
- Éblouissement (Glare rating): GR Max

La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

#### DOUSSARD Stade MARCEL TALIN 2 - NNI 741040102.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 23/07/2022 et prend en compte les éléments suivants.

- √ Une étude photométrique en date du 06/04/2022.
- ➤ Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- ➤ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétriques.
- ➤ Hauteur minimum de feu : 20 m.
- > / ligne de touche : 6m
- > / ligne de but : 18m.
- ➤ Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- ➤ Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs LED.
- > Puissance totale: 30 KW.
- ➤ Eblouissement (Glare rating) : GR Max 45.
- Eclairement horizontal Moyen calculé: 327 Lux.
- ➤ U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.59.
- ➤ U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.79.
- ➤ Température couleur K > 5000.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS de la LAURA Foot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

#### ECHENEVEX Complexe sportif multisports - NNI N° 011530101.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 23/05/2022 et prend en compte les éléments suivants.

- √ Une étude photométrique en date du 25/07/2022 de SIGNIFY.
- ➤ Dimension de l'aire de jeu :105 m x 68 m.
- > Implantation : latérale 2 x 2 mats symétrique.
- > Hauteur minimum de feu : 19.15m.
- ➤ Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- ➤ Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs de 1500 W.
- ➤ Température de couleur (k) : 5700 k.
- ➤ Indice de rendu de couleur (IRC) : 70
- ➤ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.3.
- > Facteur de réflexion : 0.20.
- ➤ Eclairement horizontal Moyen calculé : 258.
- ➤ U1h calculé (Eh Min/Eh Max): 0.58.
- ➤ U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.76.
- > Zone de sécurité (points bis calculés) : NC

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

#### 4.CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### St JULIEN EN GENEVOIS Stade des Burgondes 1 - NNI N° 742430101.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie du 30/03/2022, l'étude photométrique et des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET le 07/05/2022.

- √ Une étude photométrique en date du 18/05/2022.
- ➤ Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- ➤ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts.
- ➤ Hauteur minimum de feu : 22 m.
- > / ligne de touche : 5.5 / 6 m.
- > / ligne de but : 8 / 20 m.
- ➤ Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- ➤ Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs LED de 1500W.
- ➤ Puissance totale : 30 kW.
- ➤ Eblouissement (Glare rating) : GR Max <46.7.
- ➤ Eclairement horizontal Moyen calculé : 304 Lux.
- ➤ U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.66.
- ➤ U2h calculé (Eh Min/Eh Moy): 0.83.
- > Température couleur : 50k.

√ Valeurs mesurées :

Éclairage moyen : 275 lux.

Uniformité: 0,77. Mini / maxi: 0,54.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer l'éclairage au niveau E5 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 07/05/2026.

•

#### CHENS SUR LEMAN Stade Municipal - NNI N° 740700201.

Cet éclairage à fait l'objet d'une décision d'avis préalable favorable le 30/07/2020.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement initial d'un éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/09/2022.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 06/09/2022.
- ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 182 lux.
- ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,52.
- ➤ U2h (EhMin/ EhMoy): 0,73.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'à l'échéance du 06/09/2024.

#### POISY Stade Municipal 1 - NNI N° 742130101.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 17/06/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, en date du 06/12/2021(éclairage lodure) et des valeurs obtenues, pour donner suite à la visite faite par Monsieur Alain ROSSET, Président de la commission départementale des terrains et installations sportives du district HSPG, le 31/08/2022.

• Eclairage moyen: 172 lux

Uniformité: 0.64Mini / maxi: 0.41

La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 31/08/2024.

#### POISY Stade Municipal 2 - NNI N° 742130102.

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 15/06/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, en date du 06/12/2021(éclairage lodure) et des valeurs obtenues, suite à la visite faite par Monsieur Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 31/08/2022.

• Éclairage moyen : 138 lux

Uniformité: 0.64Mini / maxi: 0.46

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E7 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 15/06/2024.

#### DIVONNE LES BAINS Complexe sportif 2 - NNI N° 011430102.

La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, en date du 05/05/2022(éclairage lodure) et des valeurs obtenues, suite à la visite faite par Monsieur Alain ROSSET, président de la commission départementale des terrains et installations sportives du district HSPG, le 25/08/2022.

• Éclairage moyen : 185 lux

Uniformité : 0.70Mini / maxi : 0.47

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 25/08/2024.

#### **DEMANDES PREALABLES TRANSMISES**

#### **Réunions Mairies /Clubs**

MAIRIE ECHENEVEX : Projets Terrains + Eclairage le 26/09/22 SIVU du VUACHE : Projets Terrains + Eclairage le 27/09/22 COM COM VALLEE VERTE : Projet Vestiaires le 28/09/22

Le Président A.ROSSET